

REGLEMENT 1.2

ELLES DE L'ORNE – Digitales - 2022

Préambule

- L'A3 Alençon et le Département de l'Orne organisent en partenariat avec le Comité départemental de la Ligue contre le cancer, le dimanche 9 octobre 2022 la 8e édition des Elles de l'Orne, une course/marche en faveur du dépistage du cancer du sein, à Damigny, sur le campus universitaire.
- En raison des éventuelles mesures et contraintes sanitaires dues à la Covid-19, le règlement de la course-marche des *Elles de l'Orne* peut être modifié pour cette édition 2022. Afin d'éviter tout rassemblement en un lieu et temps donnés au campus de Damigny, une solution alternative et digitale sera proposée le dimanche 9 octobre 2022.

Art.1 L'A3 Alençon et le Département de l'Orne organisent un évènement digital qui se déroule sur l'ensemble du territoire de l'Orne en partenariat avec le Comité départemental de la Ligue contre le cancer, le dimanche 9 octobre 2022, la 8e édition des Elles de l'Orne : une course/marche en faveur du dépistage du cancer du sein.

Art.2 Le Jour J, les participantes pourront réaliser, sans se rassembler, un parcours libre (lieu, distance au choix...) ou pratiquer une activité sportive de leur choix.

Art.3 Les *Elles de l'Orne* sont ouvertes aux féminines à partir de 10 ans. Il est expressément indiqué que les femmes participent sous leur propre et exclusive responsabilité.

Art.4 Le parcours est à allure libre, il pourra s'effectuer en marchant ou en courant. N'étant pas une course classante, le certificat médical n'est pas obligatoire.

Art.5 Les participantes ne disposent pas de limite de temps pour effectuer leur parcours.

Art.6 L'engagement est :

- de 10 € comprenant la fourniture du tee-shirt et la somme de 7 euros versée au Comité départemental de la Ligue contre le cancer,
- ou de 7 € sans le tee-shirt, somme versée au Comité départemental de la Ligue contre le cancer. Les participantes ne souhaitant pas acheter le tee-shirt de la course s'engagent cependant à porter un vêtement rose.

Art.7 Le retrait des tee-shirts s'effectue à l'Hôtel du Département du mardi 4 octobre au samedi 8 octobre, midi.

Art.8 Aucun dossard n'est nécessaire pour cette manifestation.

Art.9 La participation à cet évènement s'effectue sur l'ensemble de la journée du dimanche 9 octobre 2022.

Art.10 Un échauffement et une séance d'étirement seront proposés en vidéo au début de la journée sur la page Facebook du Département et de l'évènement.

Art.11 Les inscriptions se font sur internet à partir du site www.lesellesdelorne.fr. Seuls les paiements par carte bancaire sont acceptés sur le site. Un récépissé est envoyé par mail à l'adresse indiquée. Attention ce mail de confirmation d'inscription peut arriver dans votre boîte mail directement dans les courriers indésirables (ou spam).

Inscriptions :

- avec tee-shirt avant le lundi 3 octobre 2022 23h ;
- sans tee-shirt (dons) jusqu'au dimanche 9 octobre 2022 23h.

Par ailleurs, deux permanences, pour les inscriptions hors internet, sont proposées à l'Hôtel du Département avant la clôture des inscriptions en ligne les vendredis 23 septembre et 30 octobre 2022 de 16h à 18h30.

Art.12 Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quel que motif que ce soit, y compris en cas d'évolution de la forme de l'événement.

Art.13 L'organisation recommande à toutes les participantes qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciées à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation.

Art.14 Droit à l'image :

Chaque participante autorise expressément les organisateurs à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tous les pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les participantes pourront adresser leurs photos et vidéos au Département dans le cadre d'un jeu- concours.

Art.15 Données personnelles : Conformément à la loi informatique et liberté et au Règlement général sur la protection des données (RGPD), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Le délégué à la protection des données du Conseil départemental de l'Orne est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice des droits. Vous pouvez le contacter par voie électronique : dpd@orne.fr ou par voie postale : Conseil départemental de l'Orne, Hôtel du département, Délégué à la protection des données, 27, boulevard de Strasbourg, CS 30528 – 61017 Alençon Cedex.

Art.16 Toute participante reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Art.17 En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participantes, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participantes puissent prétendre à un quelconque remboursement.